

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **EN DATE DU 20 FÉVRIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le mardi vingt février, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine RENAUX-MARÉCHAL, Maire.

**Étaient présents :** Mmes BORMIOLI Francesca, DUEZ Amandine et RENAUX-MARÉCHAL Christine ;

MM. BAUBION Germain, COUTY Gabriel, LOPEZ Alfredo, MARTIN Claude et PRÉVOST Bernard

**Étai(en)t absent(s) excusé(s) :** Mme BOREL-BRUNEAU Claude (pouvoir à Bernard PRÉVOST), MM. PICHOT Bertrand (pouvoir à Christine RENAUX-MARÉCHAL) et ROUSSEL Éric (pouvoir à Germain BAUBION)

**Étaient absents :**

*Séance du 20/02/2018 – convocation du 15/02/2018*

*Monsieur Alfredo LOPEZ a été nommé secrétaire de séance.*

Le compte-rendu de la séance du 20/11/2017 a été approuvé à l'unanimité

#### **I – NOTIFICATION CLETC ET DELIBERATION AFFERENTE :**

Le Maire expose que la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) doit se réunir après chaque transfert de compétences des communes à la Communauté (ou inversement lorsqu'une charge est rétrocédée à une commune). Elle évalue le coût des charges que les communes supportaient avant le transfert afin d'assurer la neutralité pour les budgets des communes et de l'intercommunalité.

Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.

Au cours de l'année 2017, la CLETC s'est réunie pour 2 séances de travail les 19 juin et 11 septembre.

La commission s'est à nouveau réunie le 27 novembre 2017 pour formaliser les décisions prises sur les

3 compétences suivantes :

- transports scolaires,
- eaux pluviales,
- zones d'activité économique.

Au terme de ses travaux, elle a adopté le rapport joint, dont le conseil communautaire du 11 décembre 2017 a pris acte. Le Conseil municipal doit se prononcer sur ce rapport.

La Commune est concernée par :

- transports scolaires : NON ;
- eaux pluviales : OUI ; le montant estimé par la CLECT est de 800 euros)
- zones d'activité économique : NON.

Enfin, un projet de convention est joint pour l'exercice confié directement à la Commune par la Communauté d'agglomération de la compétence eaux pluviales et/ou zones d'activité économique.

Ceci exposé et après débat du Conseil qui s'en est suivi, Madame le Maire a demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer par un vote à main levée. Ainsi, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- **Approuve** le rapport de la CLETC et souhaite conserver la gestion des eaux pluviales sur son territoire ;
- **Autorise** la signature des actes confiant à la commune l'exercice opérationnel de la compétence.

## **II – MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE ENERGIE 28 :**

Madame le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir tel qu'adopté par son Comité syndical le 5 décembre 2017.

Cette modification prend tout d'abord en considération la nouvelle configuration de l'intercommunalité sur le territoire départemental et les effets induits par les transferts de compétences correspondants. En cas d'adoption, il deviendra alors possible à tout établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre de devenir membre du syndicat et d'accéder ainsi aux compétences et services organisés par lui. En l'état, cette modification des statuts est appelée à transformer le syndicat en syndicat mixte fermé au sens de l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ce projet a également pour but d'apporter de nouveaux services aux collectivités (conseil énergétique pour les bâtiments, planification énergétique territoriale, distribution de chaleur et de froid), et d'élargir le champ d'activités du syndicat à la production d'énergies renouvelables.

Enfin, cette modification statutaire vient confirmer la nouvelle dénomination du syndicat, à savoir ENERGIE Eure-et-Loir.

En conséquence, et conformément aux règles en vigueur, chaque collectivité membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification du projet pour se prononcer sur les modifications statutaires proposées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir ainsi présenté.

## **III – DEMANDE DE SUBVENTION AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL :**

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que dorénavant, toutes les archives municipales sont stockées dans l'arsenal.

Cet endroit n'est pas du tout propice à la bonne conservation des documents. L'endroit n'est pas chauffé donc froid et très humide.

Aussi, il est envisagé l'aménager des placards de rangement dans la salle de conseil et de réaliser par là même une isolation phonique.

Madame le Maire a demandé plusieurs devis.

Après avoir débattu du projet et consulté les devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire réaliser une isolation phonique de la salle du Conseil puis d'aménager des placards de rangement.

Pour ce faire, il arrête le plan de financement suivant :

|                      |      |            |
|----------------------|------|------------|
| Subvention FDI       | 30%  | 2 910,00 € |
| Fonds de Péréquation | 50 % | 4 850,00 € |
| Fonds propres        | 20 % | 1 940,00 € |
| TOTAL HT             |      | 9 700,00 € |

Le Conseil Municipal dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2018 et charge Madame le Maire de signer tout document permettant la réalisation du projet.

#### **IV – DEMANDE DE SUBVENTION AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'ETANG :**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que deux riverains de la rue de l'Etang se sont plaints de la vitesse excessive à cet endroit. Suite à cela, des comptages de vitesse ont été demandés au Conseil Départemental.

Après s'être entretenu sur place avec le service routes du Conseil Départemental, la solution du plateau surélevé serait la plus efficace.

Madame le Maire a demandé au service des routes du Conseil Départemental d'établir un devis.

Après avoir débattu du projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour la création d'un plateau surélevé dans la rue de l'Etang.

Pour ce faire, il arrête le plan de financement suivant :

|                      |      |             |
|----------------------|------|-------------|
| Subvention FDI       | 30%  | 3 055,00 €  |
| Fonds de Péréquation | 50 % | 5 091,00 €  |
| Fonds propres        | 20 % | 2 036,00 €  |
| TOTAL HT             |      | 10 182,00 € |

Le Conseil Municipal précise que les crédits budgétaires correspondants seront prévus au BP 2018 et autorise Madame le Maire à signer tout document permettant la réalisation de ce projet.

#### **V – ETUDE DES DIFFERENTES DEMANDES DE SUBVENTIONS RECUES ET A PREVOIR AU BP 2018 :**

○ Madame le Maire fait savoir que la Mairie a été destinataire d'une demande de subvention de la part de l'ESPAD pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'attribuer une **subvention de 100 €** pour l'année **2018 à l'ESPAD.**

○ Madame le Maire donne lecture d'une demande de subvention reçue du Secours Populaire. Ce dernier demande une subvention d'un montant de 87 €, correspondant à 0,50 € par habitant.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 8 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS **refuse la demande du Secours Populaire.**

○ Madame le Maire donne lecture d'une demande de subvention reçue du CFA d'Indre et Loire car un enfant du village y est scolarisé. La somme de 80 € est demandée.

Madame le Maire précise qu'une même demande avait déjà été reçue en Mairie il y a quelques années et le Conseil Municipal n'avait pas souhaité donner une suite favorable.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 9 voix CONTRE et 2 voix POUR **refuse la demande du CFA d'Indre et Loire.**

#### **VI – DESIGNATION DES DELEGUES AU SBV4R**

Dans la continuité des représentants au syndicat de la vallée de l'Eure, il s'agit de Madame Christine RENAUX-MARÉCHAL et Monsieur Bernard PRÉVOST qui ont été élus délégués au sein de la nouvelle entité.

#### **VII – POINT SUR LE PLU ET LA MEN**

Madame le Maire rappelle la chronologie des faits : la procédure du PLU a été lancée le 17/11/2014. En Novembre 2016, elle est bloquée par la DDT 28 car cette dernière ne veut pas de constructions sur le terrain de la Salle Polyvalente. S'ajoute à cela le problème de l'assainissement dans le village : faut-il investir dans un assainissement collectif si le PLU n'aboutit pas (car pas de construction de maisons neuves sur le terrain de la salle des fêtes...) ? Une nouvelle réunion mi-janvier a eu lieu entre la DDT 28, l'Agglo du Pays de Dreux et la commune d'Écluzelles. Après de nombreux échanges, un consensus a été trouvé sur la construction de 4 maisons sur des terrains de 800 m<sup>2</sup> chacun le long de la route RD 309-5 qui seraient accolées deux à deux, en veillant à la protection environnementale dans les matériaux utilisés. Le Conseil Municipal valide également la proposition.

Maison des Espaces Naturels : une réunion s'est tenue le 08 février dernier. Le projet a été présenté deux fois en Conseil Communautaire et il a été validé financièrement lors de la deuxième présentation. Suite à l'appel d'offres, les propositions des entreprises ont été étudiées puis validés en bureau des Maires. Le projet (2 536 000 €) a donc été lancé. La phase de construction planifiée va de Mars 2018 à Avril 2019.

Une réunion publique est prévue en Mairie pour répondre aux inquiétudes des habitants le 14/03/2018 à 18H30.

Un arrêté municipal a été établi afin que les poids lourds n'empruntent pas le pont d'Écluzelles. Une déviation par la RN 12 notamment a été prévue.

Il a été décidé également que le stationnement des véhicules des entreprises intervenant sur le chantier devra être obligatoirement à l'intérieur de l'enceinte de la MEN.

Le problème de l'assainissement de la Maison des Espaces Naturels est alors soulevé car l'assainissement collectif ne sera pas du tout opérationnel au premier semestre 2019 en tout état de cause. Madame le Maire répond qu'elle n'a obtenu aucune contrepartie écrite de la part de l'APD.

## **VIII - COMPTE RENDU DES SYNDICATS ET COMMISSIONS :**

### **- SIRP**

La question de la semaine de quatre jours a été mise à l'ordre du jour. Financièrement, il est plus avantageux de revenir à la semaine de 4 jours. On s'oriente donc vers un retour à la semaine de 4 jours à la prochaine rentrée scolaire.

## **IX – QUESTIONS DIVERSES :**

\* *Assainissement* : une demande a été transmise au Conseil Départemental pour que le futur réseau d'assainissement soit inséré dans le tablier du pont. Les parcelles A 180 et A 182 situées dans la rue Jean Moulin sont pressenties pour placer le poste de refoulement mais les propriétaires, contactées, ne sont pas d'accord. Un surcoût est donc à prévoir dans le prix final aux abonnés. Dans le même temps, un courrier de confirmation a été demandé aux propriétaires.

\* *Logement communal du 10 rue Étienne Malassis* : il a été procédé à un état des lieux de sortie et un état des lieux d'entrée. Cela a permis de mettre à jour que le circuit électrique n'est plus aux normes. Il faut prévoir sa réfection.

Le grenier a été vidé et toutes les affaires qui s'y trouvaient ont été entreposées dans l'arsenal. Notre employé communal a construit des étagères pour pouvoir ranger. Des instruments et du mobilier seront mis aux enchères prochainement.

\* *L'arsenal* est à ré-équiper. Notre employé communal doit dresser une liste des outils dont il a besoin.

\* Madame GRARE ayant pris sa retraite, il a fallu retrouver quelqu'un. Madame TINDY, de Charpont, va prendre la suite. Elle a sa propre société et travaille déjà avec des collectivités pour 20 € par heure. A la suite, Madame le Maire donne lecture de la lettre de remerciements de Madame GRARE.

\* *Boîte à livres* : dans la continuité de la suggestion de Monsieur Claude MARTIN, le Lions Club a été contacté pour l'installation d'une boîte à livres. Cette opération, payant habituellement, sera offerte par le Lions Club à la commune d'Écluzelles devant le peu de moyens dont dispose la commune. Il faudra prévoir d'y jeter un œil régulier afin de vérifier le contenu de ladite boîte.

\* La course des 5 Moulins aura lieu le 22/04/2018.

La Marche du Souffle passera le 25/03/2018 autour du plan d'eau quant à elle.

\* Il n'y a pas de gouttières sur l'église. Avec les fortes pluies régulières que nous connaissons, cela pose des problèmes d'infiltration dans les murs. Monsieur COUTY suggère d'ailleurs de faire une sorte de petit caniveau côté Place Saint Jean afin que l'eau ne stagne pas contre le mur.

\*Monsieur THEPAULT, habitant de la rue Jean Moulin, a prévenu la commune qu'il a, par deux fois, vu se déverser de l'eau et de la boue dans sa maison lorsqu'il pleut fort et abondamment. Madame le Maire annonce que des merlots vont être remis dans la Montée de Blainville afin que l'eau ne traverse plus et descende le long jusqu'au carrefour au niveau du pont.

Tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est levée à 22h45.